

PROJET DE RÉSOLUTION N° 3

**Approbation du Rapport financier 2022
(1^{er} janvier au 31 décembre 2022)**

En application de l'article 15 des Statuts organiques et de l'article 6 du Règlement organique,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le Rapport financier du 96^e exercice de l'OMSA (1^{er} janvier – 31 décembre 2022) (90 SG/4).
